



La Lettre d'information de Molsheim

Octobre 2005

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 30 septembre sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 20 juin 2005.	Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2005.
Point 2 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 2ème trimestre 2005	M. le Maire rend compte des délégations permanentes. Une concession d'occupation a été accordée à la société SER'WASH LANG (SWL) pour l'installation de matériel au camping municipal durant la saison estivale. Diverses délivrances et reprises de concessions ont été délivrées dans les cimetières. La Ville a esté en justice afin de faire valoir ses droits dans le cadre d'une requête introduite à son encontre. Sur une période du 23/02/2005 au 20/06/2005, il a été renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain à 25 reprises.
Point 3 : Cession foncière - Atoo bois	Afin d'assurer son développement à Molsheim, la société Atoo Bois, installée 18 route Industrielle de la Hardt, souhaite faire l'acquisition d'un terrain d'une surface de 75,25 ares, route Ecospace (lieudit Grasweg). Le Conseil Municipal approuve la vente au prix de 3.700 € l'are, soit un total net de 278.425€.
Point 4 : Acquisitions foncières	Dans le cadre de la cession foncière d'une propriété privée située à l'angle de la rue Ste Odile et de la rue Henri Meck, le Conseil Municipal décide de procéder à l'achat de 2 parcelles d'une contenance respective de 1,08 are et de 1,30 are, afin de rendre possible des aménagements urbains ultérieurs, dont notamment un giratoire devant le lycée. Le prix d'acquisition est de 4.050 € TTC pour le 1er terrain et de 1 € symbolique pour le second.
Point 5 : Acquisition foncière amiable - lieudit Zich	Dans le cadre de sa politique de maîtrise du foncier du quartier du Zich, le Conseil Municipal décide d'acquérir 6 parcelles d'une contenance de 12,15 ares. Ces parcelles n° 37, 190, 191, 176, 258 et 304, situées dans la section 3, sont achetées au prix de 3.250 € l'are, soit un montant total de 39.487,50€.
Point 6 : Renouvellement des locations des lots de chasse communaux pour la période du 2 février 2006 au 1er février 2015 : décisions préalables	Dans le cadre du renouvellement obligatoire de la location de la chasse communale qui se déroule tous les 9 ans, le Conseil Municipal a décidé : - de procéder à la consultation écrite des propriétaires privés concernés sur l'affectation du produit de la chasse. - de désigner outre M. le Maire en sa qualité de Président, M. Fernand Mehl et M. Jean Dubois en tant que délégués du Conseil Municipal à siéger au sein de la commission consultative communale de la chasse. - de se réserver l'exercice du droit de chasse sur les propriétés communales situées hors du ban à savoir : - sur le ban de la commune d'Urmatt (267,80 Ha – forêt communale) - sur le ban de la commune de Dachstein (28,92 Ha en prés et champs)
Point 7 : Développement durable : convention Vesta - autorisation de signature	La Ville de Molsheim décide de participer au réseau VESTA, réseau de communes alsaciennes participant à une expérimentation permettant de promouvoir le développement durable en Alsace. Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué, est autorisé à signer la convention.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 30 septembre 2005 -

Point 8 : Village d'entreprises rue Antoine de Saint Exupéry - route Ecospace autorisation de lotir	Dans le cadre du développement de son site industriel de Molsheim, le groupe Safran souhaite réaliser sous l'égide de Messier Bugatti un village d'entreprises qui regroupera différentes sociétés sous-traitantes. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à déposer une demande d'arrêté de lotir sur une surface de 3 hectares devant permettre à cet important projet de prendre corps.
Point 9 : Autorisation de lotir «Les Tournesols»	Ce projet a pour objet de réaliser à terme 11 lots de maisons individuelles et de procéder à un aménagement de sécurité sur la route provenant de Dachs-tein Gare. Le Conseil Municipal autorise le dépôt d'une demande d'arrêté de lotir sur une emprise foncière de 1 hectare 30 cadastrée section 49, ainsi que le lancement du dossier d'enquête publique loi sur l'eau. Le lotissement portera le nom « Les Tournesols».
Point 10 : Réhabilitation de l'Hôtel de la Monnaie : approbation de l'avant-projet détaillé, autorisation de dépôt d'un permis de construire.	Le Conseil Municipal approuve le projet de réhabilitation de l'Hôtel de la Monnaie pour un montant total des travaux de 2.097.000 € HT, soit 2.508.012 € TTC. Il autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à lancer un appel d'offres ouvert pour les marchés de travaux et à procéder à la conclusion des marchés, ainsi qu'à signer le permis de construire et les déclarations de travaux nécessaires, ainsi que de solliciter les subventions susceptibles d'être allouées pour ce type de projet par l'Etat, le Conseil Régional d'Alsace et le Conseil Général du Bas-Rhin.
Point 11 : Travaux de voirie - aménagement de la rue du Quai des Anciens Abattoirs.	Le projet d'aménagement de la rue du Quai des Anciens Abattoirs, traité par marché public, est approuvé pour un montant prévisionnel de 300.000 € TTC. Monsieur le Maire ou son adjoint délégué est autorisé à lancer un appel d'offres ouvert pour les marchés de travaux, à procéder à la conclusion des marchés et à signer les conventions avec les concessionnaires réseaux, ainsi que de solliciter les subventions susceptibles d'être allouées pour ce type de projet par le Conseil Général du Bas-Rhin.
Point 12 : Budget principal : décision budgétaire modificative n°1/2005.	La décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes «Forêt Communale » et « Locaux Commerciaux » de l'exercice 2005 est approuvée. Le budget principal est réajusté à hauteur de 30.000 €, financé par des recettes exceptionnelles constatées. Le budget «Forêt Communale» est réajusté à hauteur de 300 € lié à l'escompte sur la vente de bois. Le budget «Locaux Commerciaux » est réajusté à hauteur de 4.150 € lié à la taxe foncière de 4 bâtiments communaux.
Point 13 : Attribution des subventions annuelles au titre de la valorisation du patrimoine bâti - campagne des travaux 2004	Des subventions sont accordées aux concitoyens et aux entreprises réalisant des travaux de réfection extérieure de leur bâtiment : - au titre des édifices figurant dans le périmètre éligible aux aides conjointes du Conseil Général du Bas-Rhin et de la Ville de Molsheim pour un montant total de 3.200,43 € - au titre des édifices hors périmètre, mais éligibles à la participation exclusive de la Ville de Molsheim pour un montant total de 7.394,64 €. Soit un total général de 10.595,07 €.
Point 14 : Demande de subvention de l'Office Municipal des Sports pour la création d'un service de garderie périscolaire le mercredi.	Le Conseil Municipal décide, d'une part, de la mise à disposition de la cour de l'école de la Monnaie jusqu'à achèvement de la future Maison des Elèves, afin d'y créer un espace périscolaire le mercredi, d'autre part, le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.753,80 €. Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué est chargé de la mise en œuvre des modalités de soutien.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 30 septembre 2005 -

Point 15 :

Subvention dans le cadre du Contrat Educatif Local (CEL)

Versement de subventions d'un montant total de 4.100 € dans le cadre du Contrat Educatif Local.

Dossiers CEL validés 2005	
SAJ Molsheim	1000
Activa Jeunes	600
OMS	400
CKC Molsheim	500
La Sportive Molsheim	450
MOC Hand	300
MOC Volley	200
Trimoval	150
Judo Club	400
Sambo	100
Total	4100

Point 16 :

Modernisation du foyer paroissial - subvention complémentaire à l'association Saint-Joseph.

Le versement d'une subvention d'équipement complémentaire à l'Association Saint-Joseph à hauteur de 4.800 € est décidé, afin de lui permettre de procéder aux acquisitions de rideaux occultants et d'un rideau de fond de scène.

Point 17 :

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement au Twirling Club «Les Starlettes» de Molsheim pour l'achat de matériel.

Une participation exceptionnelle de 350 € est attribuée au Twirling Club «Les Starlettes» de Molsheim, afin de participer à l'achat de matériel.

Point 18 :

Subvention exceptionnelle à l'association TECL - projet humanitaire au Sri Lanka 2005

Une subvention exceptionnelle de 250 € est attribuée à l'association TECL (Techniques et Cultures Lycéennes) de la Ville de Molsheim au titre de sa participation au projet humanitaire «Sri Lanka 2005».

Point 19 :

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement - association «Les amis des personnes âgées de l'hôpital de Molsheim».

Une participation exceptionnelle de 1.000 € est attribuée à l'Association «Les Amis des Personnes Agées de l'Hôpital de Molsheim» afin de participer à l'achat d'un petit chapiteau, de tables et de chaises.

Point 20 :

Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré - subvention au Lycée Henri Meck dans le cadre de compétitions sportives scolaires.

Le Conseil Municipal alloue une participation financière au Lycée Henri Meck pour les championnats UNSS 2004-2005 d'un montant total de 3.512,11 € correspondant à des déplacements hors académie et à des primes d'encouragement pour les résultats atteints par le collège et le lycée à diverses compétitions sportives.

Point 21 :

Conclusion d'un bail à ferme - GAEC de la Liberté.

Dans le cadre du contournement, le Conseil Municipal consent à la signature d'un bail à ferme, d'une période de 9 années à compter du 11/11/2005 se rapportant à la parcelle :

Ban	Section	Parcelle	Lieudit	Contenance
Molsheim	49	905/72	Kuebelaeker	74,86 ares

Le fermage annuel est fixé à 1,22 € l'are à compter de 2005. Monsieur le Maire ou son adjoint délégué est autorisé à signer le contrat de bail à ferme.

Point 22 :

Zone Ecospace - indemnisation d'éviction - section 41 - lieudit Grasweg.

Dans le cadre du dossier du Stadium de Molsheim, il s'avère nécessaire d'indemniser un agriculteur pour une surface exploitée de 5,11 ares. L'indemnité d'un total de 301,90 € se compose comme suit :

- indemnité pour perte de revenu d'exploitant : 36,56 €/are
- indemnité pour perte de fumure (terre) : 3,50 €/are
- indemnité pour perte de récolte : 19,20 €/are

Point 23 : Fourniture et pose d'ouvrants à l'Ecole Maternelle du Centre et à l'Ecole Maternelle de la Bruche : avenants aux marchés de travaux.	Suite à des prestations supplémentaires demandées par la Ville, le Conseil Municipal approuve les avenants aux marchés de travaux relatifs à l'opération « Fourniture et pose d'ouvrants à l'Ecole Maternelle du Centre et à l'Ecole Maternelle de la Bruche » : <u>Lot n°2 : volets roulants aluminium (34 unités)</u> Montant initial du lot n° 2 21.166 € HT 25.314,54 € TTC Avenant n°1 + 1.164 € HT 1.392,14 € TTC Nouveau montant du lot n° 2 22.330 € HT 26.706,68 € TTC <u>Lot n°3 : menuiserie extérieure</u> Montant initial du lot n° 3 84.886,12 € HT 101.523,80 € TTC Avenant n°1 + 2.046 € HT 2.447,02 € TTC Nouveau montant du lot n°3 86.932,12 € HT 103.970,82 € TTC <u>Lot n°4 : volets roulants aluminium</u> Montant initial du lot n°4 15.335 € HT 18.340,66 € TTC Avenant n°1 + 2.074 € HT 3.233,98 € TTC Nouveau montant du lot n°4 18.039 € HT 21.574,64 € TTC Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué est autorisé à signer les avenants n°1 des 3 lots cités, et tous les documents y afférents.
Point 24 : Stadium de Molsheim – attribution du lot 22 « éclairage ».	Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution des travaux par la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 30 septembre 2005 à l'entreprise AMEC SPIE, située à Geispolsheim Gare, pour un montant de 169.554,23€ TTC. Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué est autorisé à signer le marché de travaux.
Point 25 : Voirie et aménagements divers de la zone Ecospace - bilan de la concertation - autorisation de lancer les enquêtes publiques (Bouchardeau)	Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son Adjoint délégué à poursuivre la procédure et à lancer l'ensemble des enquêtes publiques (Bouchardeau, Etude d'impact...) nécessaires à l'aménagement de la zone d'activités Ecospace.
Point 26 : Ecospace IV – autorisation de rejet au titre de la loi sur l'eau.	Le Conseil Municipal émet un avis favorable et sans réserve à l'enquête publique demandant d'obtenir l'autorisation, au titre du Code de l'Environnement, d'effectuer les aménagements hydrauliques nécessaires à la réalisation de la zone d'activités « Ecospace » à Molsheim s'étant déroulée du 13 septembre 2005 au 28 septembre 2005 inclus.
Point 27 : Ecospace IV (secteur est) : installation d'un poste de transformation électrique – mise à disposition à titre gratuit du terrain d'implantation au profit de l'Electricité de Strasbourg.	L'Electricité de Strasbourg est autorisée à installer un poste de transformation électrique et à procéder à tous les aménagements nécessaires à l'alimentation du réseau de distribution public sur les parcelles section 41, rue d'Altorf. Monsieur le Maire est autorisé à concéder une servitude forfaitaire et définitive de 1 € symbolique au profit de l'Electricité de Strasbourg située à Geispolsheim.
Point 28 : Ecospace IV (secteur ouest) : installation d'un poste de transformation électrique – mise à disposition à titre gratuit du terrain d'implantation au profit de l'Electricité de Strasbourg.	L'Electricité de Strasbourg est autorisée à installer un poste de transformation électrique et à procéder à tous les aménagements nécessaires à l'alimentation du réseau de distribution public sur les parcelles section 41 n° 343 et n° 408, route Ecospace. Monsieur le Maire est autorisé à concéder une servitude forfaitaire et définitive de 1 € symbolique au profit de l'Electricité de Strasbourg située à Geispolsheim.
Point 29 : Ravalement des façades du bâtiment COOP : autorisation de dépôt d'une déclaration de travaux.	Le Conseil Municipal approuve le projet de ravalement des façades du bâtiment COOP (Place de l'Hôtel de Ville) pour un montant de travaux estimé à 16.000 €; les subventions sont sollicitées auprès du Conseil Général du Bas-Rhin. Monsieur le Maire est autorisé à déposer la Déclaration de Travaux.

Point 30 : Ravalement des façades du bâtiment Mercurio : autorisation de dépôt d'une déclaration de travaux.	Le projet de ravalement des façades du bâtiment MERCURIO (Rue Kellermann) pour un montant de travaux estimé à 15.000 € est approuvé, les subventions sont sollicitées auprès du Conseil Général du Bas-Rhin. Monsieur le Maire est autorisé à déposer la Déclaration de Travaux.
Point 31 : Rénovation de la Maison des Syndicats : remplacement des fenêtres, autorisation de dépôt d'une déclaration de travaux.	Le projet de remplacement des fenêtres de la Maison des Syndicats est approuvé pour un montant de travaux estimé à 35.880 €, les subventions sont sollicitées auprès de l'Etat, du Conseil Régional d'Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin. Monsieur le Maire est autorisé à déposer la Déclaration de Travaux.
Point 32 : Travaux de couverture de l'Hôtel de Ville : autorisation de dépôt d'une déclaration de travaux.	Le projet de travaux de couverture de l'Hôtel de Ville est approuvé pour un montant de travaux estimé à 132.000 €, les subventions sont sollicitées auprès du Conseil Général du Bas-Rhin. Monsieur le Maire est autorisé à déposer la Déclaration de Travaux.
Point 33 : Maison Multi Associative – transfert à la commune – liste des emplois permettant l'octroi d'un logement par simple utilité de service.	Le Conseil Municipal décide de louer pour simple nécessité de service, un logement sur 2 niveaux d'une surface totale habitable de 119,30 m2, à l'agent assurant les missions de surveillance du bâtiment de la Maison Multi Associative.
Point 34 : Modification du tableau des effectifs – ouverture d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles titulaire.	Le tableau des effectifs de la Ville de Molsheim a été complété. Un agent territorial spécialisé des écoles maternelles non titulaire a pu obtenir son intégration directe dans le cadre d'emplois des A.T.S.E.M, grâce à un dispositif de résorption de l'emploi précaire, prévu par la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001.
Point 35 : Rapport annuel d'activité 2004 - SELECT'OM	Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel pour l'exercice 2004 portant, d'une part, sur l'activité du Syndicat Intercommunal et, d'autre part, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
Point 36 : Le Conseil Municipal attribue une subvention d'urgence exceptionnelle d'un montant de 1500 € à la Croix Rouge française en faveur des victimes de Louisiane.	Le Conseil Municipal attribue une subvention d'urgence exceptionnelle d'un montant de 1500 € à la Croix Rouge française en faveur des victimes de Louisiane. Le Conseil Municipal souhaite que cette subvention aille vers les populations les plus pauvres et les plus éprouvées de cette région.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance extraordinaire du 13 octobre 2005 -

Point 1 : Renouvellement des locations des lots de chasse communaux pour la période du 2 février 2006 au 1er février 2015 : décision définitive d'attribution des lots par conventions de gré à gré.	La délimitation des lots de chasse est retenue comme suit : <u>Lot n° 1</u> : 458,82 hectares en prés, champs, vignes et colline sur le territoire de la Ville de Molsheim et le ban de la commune de Dachstein. <u>Lot n° 2</u> : 267,80 hectares représentant la forêt communale de Molsheim sur le ban de la commune d'Urmatt. <u>Chasse réservée</u>: ban de Molsheim, 20 hectares (28 hectares au total dont 8 hectares sur le ban d'Avolsheim). Le Conseil Municipal accepte le renouvellement des locations des lots de chasse communaux sous forme de conventions gré à gré pour les lots n° 1 et n° 2. Le prix de location est fixé à 4.269 € (lot n° 1) et à 8.690 € (lot n° 2). Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents s'y rapportant et à prendre les mesures nécessaires.
---	--

Point 2 : Nouveau Logis de l'Est : garantie communale pour quatre prêts dans le cadre du financement du programme d'extension et de réhabilitation du Foyer Le Moulin à Molsheim.	La Ville de Molsheim accorde sa garantie au Nouveau Logis de l'Est pour le remboursement de quatre emprunts que cet organisme se propose de contracter dans le cadre du financement du programme d'extension et de réhabilitation du Foyer Le Moulin.
Point 3 : Subvention exceptionnelle au club Cyclo Association ASC Messier-Bugatti - ralliement Molsheim-Gerbrunn à vélo.	Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € au Cyclo Association ASC Messier-Bugatti au titre de sa participation à une manifestation sportive organisée dans le cadre du jumelage Molsheim-Gerbrunn.